

TD 9 Synthèse

Correction

La difficulté de cette note de synthèse réside essentiellement dans le repérage de la problématique. Faute de débat apparent entre les auteurs de la documentation, le risque est de s'en tenir au seul résumé synthétique de l'inventaire des nouvelles possibilités offertes par les logiciels de traitement de texte. Or, le problème pédagogique, soulevé en particulier par le document 2, c'est que la compétence scripturale est avant tout d'ordre intellectuel et qu'elle ne saurait être atteinte par le seul recours à des manipulations techniques.

Les nouvelles procédures rédactionnelles offertes par les logiciels de traitement de texte sont-elles toujours avantageusement exploitables dans le cadre de l'enseignement de la langue et en mesure de résoudre les difficultés que rencontre l'enseignement de la production d'écrit ?

La confrontation de quatre textes, extraits des ouvrages suivants de technologie éducative et de didactique du français, permet de répondre à cette question : *Éléments de réflexion sur la mise en place d'infrastructures informatiques* de Pascal Francea, édité par le CDDP de l'Isère en 1999 ; *La maîtrise de la langue à l'école*, brochure du Ministère de l'Éducation Nationale, qui date de 1992 ; *Lecture, informatique et nouveaux médias*, rapport de l'Observatoire National de la Lecture, de 1997 et *Pratique de l'informatique* de D. Lefebvre, édité par Nathan-Pédagogie dans la collection *Les pratiques de l'éducation* en 1994.

D'une part, cette documentation dresse un inventaire des possibilités et des avantages offerts par les logiciels de traitement de texte. D'autre part, elle signale leurs limites, les risques encourus éventuellement dans leur mise en œuvre pédagogique et, enfin, les conditions d'une utilisation fructueuse.

La saisie d'un texte, réalisée généralement après un premier jet sur papier, offre, selon l'Observatoire National de la Lecture et Pascal Francea, l'avantage d'articuler la lecture et l'écriture, considérées comme formant un couple indissociable. Les allers et retours entre ces deux activités sont considérés comme un passage obligé pour accéder à une bonne maîtrise de l'écrit. Pour ces auteurs, ainsi que pour le Ministère, l'apparition à l'écran, avec une typographie de qualité professionnelle, de ce qu'il vient d'écrire, transforme l'auteur en lecteur actif de son propre texte. L'Observatoire National de la Lecture voit, dans la distanciation produite par la saisie sur ordinateur, qui impose une lecture ralentie, une stimulation de l'attention et la création de conditions favorables au repérage des imperfections liées en particulier aux difficultés orthographiques, de ponctuation et de mise en page.

Le Ministère, pour sa part, souligne parmi les avantages, le renforcement de la motivation des élèves, dans la mesure où un important « crédit symbolique » reste socialement attribué à l'ordinateur. Quant aux auteurs du livret sur *Les cycles à l'école primaire*, cités par D. Lefebvre, ils mettent en avant les nouvelles possibilités de présentation des écrits scolaires.

Mais ces mêmes auteurs pointent également les limites du traitement de texte, qu'elles soient intrinsèques ou consécutives aux utilisations pédagogiques que l'on en fait.

L'utilisation, quasi exclusive d'après le Ministère de l'Éducation, du traitement de texte pour un simple « toilettage » orthographique ou pour une amélioration de la mise en page d'écrits pré-existants rédigés sur papier, est insuffisante aux yeux de tous les auteurs. En particulier pour D. Lefebvre qui déplore que toutes les possibilités des traitements de texte ne soient pas toujours exploitées à l'école, en particulier celles qui concernent la mise en page et les transformations des textes. Car, comme le rappelle le Ministère, l'imprimerie à l'école et la machine à écrire traditionnelle ont déjà, sur la mise à distance de l'écrit et sur la connaissance du matériel graphique, le même effet que l'ordinateur et l'imprimante laser. Contrairement à Pascal Francea, qui semble voir un lien facile de cause à effet entre les manipulations du logiciel et l'acquisition de la syntaxe et de la morphologie, les opérations effectuées avec le traitement de texte ne deviennent efficaces, aux yeux de l'instance officielle, qu'autant que les élèves se sont appropriés la maîtrise des structures textuelles.

C'est donc toute une stratégie pédagogique qui émane de cette documentation.

L'ensemble du rapport à l'écrit doit être transformé par l'usage de l'ordinateur, affirme D. Lefebvre. Les transformations de textes d'élèves ou d'auteurs, les déplacements de paragraphes, les changements de structure, les réécritures avec modification de l'énonciation, la fusion de textes d'auteurs différents, devraient permettre aux élèves de s'approprier peu à peu, selon l'Observatoire National de la Lecture, le Ministère et Pascal Francea, les règles de morphologie et de syntaxe, les tournures et structures fondamentales de la langue écrite ainsi que le vocabulaire. Les compétences en lecture devraient ainsi être sensiblement améliorées et D. Lefebvre propose même le traitement de texte soit utilisé dès le début de la rédaction des textes. Toutefois, le Ministère tempère l'optimisme ou les illusions qui imprègnent cette documentation en rappelant l'importance primordiale à ses yeux des activités assidues de lecture. En effet, selon lui, les manipulations fécondes d'un texte grâce aux logiciels ne peuvent être conçues qu'à la condition expresse de pouvoir en anticiper les résultats. Or, cette compétence permettant la planification du texte relève d'une connaissance intime de l'écrit.

Ainsi apparaît-il, après confrontation de ces documents, que malgré la séduction, certes pédagogiquement utile, exercée par les nouveaux outils informatiques sur les élèves, la solution des véritables problèmes posés par la production d'écrit ne réside pas seulement dans un savoir-faire technique : elle est aussi et surtout d'ordre conceptuel.